



Règlement officiel du Concours culinaire Airbnb

Dernière mise à jour : 25 novembre 2019

PARTICIPATION SANS OBLIGATION D'ACHAT OU DE PAIEMENT. EFFECTUER UN ACHAT OU PAIEMENT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. LA CHANCE ET LE HASARD NE JOUENT AUCUN RÔLE DANS CE CONCOURS.

En participant à ce Concours ou en consentant à être nommé pour celui-ci, vous acceptez ces conditions (« **Règlement officiel** »). Veuillez consulter la section « Interprétation et litiges » ci-dessous pour plus d'informations sur la législation applicable et la juridiction régissant le présent Règlement officiel. En présence d'incohérences entre les versions traduites de ce Règlement officiel, la version anglaise prévaudra.

Parrains

« **Slow Food** » désigne Slow Food International, l'organisateur du Programme, ayant son siège social à Piazza XX Settembre, 5 - 12042 Bra (Cuneo) - Italie.

« **Airbnb** » désigne le parrain de ce Programme. Dans le cadre de ce Règlement officiel, et en matière de protection des données, l'entité Airbnb doit être basée dans votre pays/région de résidence :

- Si votre pays/région de résidence se situe aux États-Unis, vous passez un contrat avec Airbnb, Inc., 888 Brannan Street, 4th Floor, San Francisco, CA 94103, États-Unis.
- Si votre pays/région de résidence se situe en République populaire de Chine (dont sont exclus Hong Kong, Macao et Taïwan dans le cadre du présent Règlement officiel) (ci-après la « **Chine** »), vous passez un contrat avec Airbnb Internet (Beijing) Co., Ltd. (« **Airbnb Chine** »)
- Si votre pays/région de résidence se situe au Japon, vous passez un contrat avec Airbnb Global Services Limited (« **Airbnb GSL** »).
- Si votre pays/région de résidence se situe en dehors des États-Unis, de la Chine et du Japon, vous passez un contrat avec Airbnb Ireland UC (« **Airbnb Irlande** »), The Watermarque Building, South Lotts Road, Ringsend, Dublin 4, Irlande.

Airbnb, Slow Food et UNISG sont collectivement appelés (« **Nous** » ou « **Notre** »).

« **Pays/Région de résidence** » désigne la juridiction associée à votre compte Airbnb telle que déterminée soit par votre sélection expresse, soit par l'estimation de votre résidence par Airbnb à l'aide de divers critères de données associés à votre compte Airbnb. Si vous changez de Pays/Région de résidence, la société Airbnb avec laquelle vous passez un contrat devient votre nouveau Pays/Région de résidence comme indiqué ci-dessus, à compter de la date à laquelle votre Pays/Région de résidence change.



Le Concours

L'objectif du Concours est d'identifier les 100 personnes (« **Gagnants** ») qui remporteront le Prix et participeront au Programme.

Les personnes éligibles (les « **Participants** »/« **vous** ») qui se conforment en tout temps aux conditions d'éligibilité énoncées ci-dessous peuvent s'inscrire au Concours de 7h00 (HNE) le 25 novembre 2019 à 23h59 (HNE) le 23 décembre 2019 en suivant la procédure décrite ci-dessous. Pour être éligibles, les inscriptions doivent être effectuées selon la procédure décrite dans le présent Règlement officiel et être reçues avant la clôture du Concours. Les inscriptions reçues après 23h59 (HNE) le 23 décembre 2019 ou soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en considération et seront automatiquement ignorées.

Le Programme

Cent (100) personnes (« **Gagnants** ») recevront en cadeau le voyage suivant (« **Prix** ») :

Le Prix consiste à assister à un (1) des quatre (4) programmes de cuisine de l'Università degli Studi di Scienze Gastronomiche (« UNISG ») à Pollenzo, en Italie, de cinq (5) jours chacun, à compter du 15 juin, 22 juin, 29 juin ou 6 juillet 2020, respectivement (« **Programme** »). En particulier, les Gagnants :

1. Se rendront en Italie pendant le Programme et resteront sur les lieux prévus pendant la durée de celui-ci,
2. Participeront pendant (5) jours à des cours donnés par des professeurs de l'UNISG et des doctorants, des membres du personnel de Slow Food et des consultants experts, notamment à des ateliers, des dégustations, des expériences interactives et des visites de terrain chez des producteurs artisanaux locaux,
3. Assisteront à au moins une (1) formation en entrepreneuriat organisée par Airbnb et/ou par des hôtes d'expériences culinaires Airbnb,
4. Bénéficieront d'une formation spécifique sur la façon de perfectionner leurs recettes familiales et de développer leurs compétences entrepreneuriales afin qu'ils soient en mesure de transformer leurs passions culinaires en source de revenus, et
5. Les Gagnants sont logés et nourris pendant les cinq jours de la formation, à l'exception du petit-déjeuner et du trajet aller-retour entre leur domicile et l'aéroport ou la gare à destination de Pollenzo, en Italie.

Le voyage de chaque Gagnant à destination et en provenance de Pollenzo, en Italie (c.-à-d. de l'aéroport le plus proche de son lieu de résidence habituel au début du Programme, et de retour à cet aéroport à la fin de celui-ci) et son hébergement pendant le Programme sont inclus dans le Prix et organisés par Nous. La valeur totale du Prix est d'environ 6 000 \$ US (ou l'équivalent en devise locale). Aucune différence entre la valeur approximative et la valeur réelle du Prix ne sera fournie.

NON inclus dans le Prix :



- Les frais de visa nécessaires, le cas échéant.
- Transport par voie terrestre du logement des Gagnants à l'aéroport ou à la gare de départ pour l'Italie.
- Toute dépense ou tout argent de poche.

Seuls les Gagnants auront le droit de participer au Programme, sous réserve du respect du présent Règlement officiel. Aucune substitution ou cession à des fins de participation au Programme n'est autorisée, à moins que Nous n'en décidions ainsi en relation avec les Candidats suppléants. Les circonstances imprévues ou modifiées ayant une incidence sur la capacité ou la disponibilité d'un Gagnant à participer au Programme n'ouvrent droit à aucune rémunération, opportunité alternative ou versement en espèces.

Éligibilité

Le Concours est ouvert aux utilisateurs d'Airbnb âgés de 18 ans et plus issus des Pays/Régions de résidence suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada (à l'exclusion du Québec), Chine continentale, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Hong Kong, Irlande, Inde, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Russie, Royaume-Uni, Singapour, Suède, Suisse, Taïwan et Thaïlande. **Si vous ne résidez pas dans l'un de ces pays/régions, vous n'êtes pas éligible à participer au Concours.**

Les personnes qui proposent un Participant doivent être âgées de 18 ans ou plus ou, si elles ont 18 ans ou plus, mais n'ont pas encore atteint l'âge de la majorité dans leur Pays/Région de résidence, elles devront alors avoir le consentement de leur parent ou tuteur légal et celui du Participant au présent Règlement officiel pour être éligibles.

De plus, pour être éligibles au Concours, les Participants doivent répondre aux critères suivants :

1. Posséder une carte d'identité de l'UE ou un passeport valide jusqu'au 1er février 2021,
2. Être titulaire d'un visa ou d'une autre autorisation nécessaire pour séjourner en Italie pendant la durée du Programme, y compris tout permis de voyage ou autre susceptible d'être requis pour participer au Programme,
3. Avoir un niveau d'anglais au minimum intermédiaire (conversation),
4. Être disponible et disposé(e) à voyager pour la période prévue du programme, soit du 14 juin 2020 au 11 juillet 2020, en comptant deux (2) jours supplémentaires après la fin de la période prévue du programme afin de tenir compte de toute situation que Nous ne pouvons raisonnablement contrôler (ex : les conditions météorologiques), et
5. Être dans une condition physique adéquate pour participer au Programme et aux déplacements internationaux de manière générale.

Les directeurs, représentants, employés, entrepreneurs indépendants, annonceurs et agents d'Airbnb, ou leurs filiales ou sociétés apparentées (collectivement, les « **Renonciataires** »), et les membres de leur famille proche ou de leur foyer (y compris,



mais sans s'y limiter, leur conjoint, partenaire, colocataires, enfants, parents, frères et sœurs, grands-parents et petits-enfants) ne peuvent pas participer.

Pour participer au Programme, les Gagnants doivent signer un accord avec Airbnb en vertu de la loi californienne et fournir, avant le début du Programme, la preuve d'une couverture d'assurance valide et adéquate auprès d'une compagnie d'assurance largement reconnue valable pour la durée du Programme, y compris pour le transport, couvrant la responsabilité civile et les maladies ou les blessures survenant pendant le Programme, dont l'adéquation sera déterminée par Nous à Notre discrétion.

Comment participer ?

Vous pouvez participer en votre propre nom ou proposer la candidature d'une personne (à condition d'avoir obtenu son consentement). Pour participer au Concours ou proposer la candidature d'un Participant, vous devez :

1. Disposer d'un compte Airbnb enregistré. Si ce n'est pas encore le cas, vous pouvez en créer un à l'adresse : <https://www.airbnb.com>,
2. Connectez-vous à votre compte sur : <https://www.airbnb.com>,
3. Accédez à la page <https://www.airbnb.com/100cooks> (« **Site internet** »),
4. Cliquez sur le bouton « Postuler maintenant »,
5. Acceptez le présent Règlement officiel,
6. Remplissez et envoyez le formulaire de demande en fournissant toutes les informations personnelles et coordonnées requises, accompagnées d'une note personnelle ou de nomination et en répondant à toutes les questions obligatoires en anglais (« **Participation** »).

Un même Participant ne peut participer qu'une seule fois. Vous devez déclarer avoir au moins 18 ans au moment où vous soumettez votre candidature et résider dans un Pays/Région de résidence éligible. En participant, vous acceptez que les Gagnants soient sélectionnés parmi toutes les candidatures complètes reçues des Participants éligibles. Les Participants reconnaissent que, s'ils sont sélectionnés, leur participation au Programme est individuelle. Par conséquent, les enfants ou les autres personnes à charge des Participants ne sont pas autorisés à participer. Les couples qui souhaitent participer ensemble au Programme doivent envoyer des Participations distinctes en indiquant qu'ils souhaitent participer au Programme avec leur conjoint respectif. Dans ce cas, chaque Participant doit satisfaire aux critères d'éligibilité et se conformer aux dispositions du présent Règlement officiel. Nous ne garantissons en aucun cas que les deux partenaires se verront offrir une place dans le Programme. Chaque Gagnant se verra offrir une place dans l'une des quatre sessions du Programme. Nous nous efforcerons de tenir compte des préférences exprimées dans le cadre de votre Participation, mais nous ne pouvons garantir que, même en cas de sélection en tant que Gagnant, une place vous sera offerte à la session du Programme que vous avez choisie.

Dans la mesure autorisée par la loi, les Parties libérées ne sont pas responsables (i) des problèmes informatiques ou de réseau, des problèmes de serveurs, des problèmes de



comptes de messagerie, (ii) du défaut de réception d'une Participation pour quelque raison que ce soit échappant à leur contrôle raisonnable, ou (iii) de toute autre erreur de quelque nature que ce soit liée au Concours, qu'elle soit mécanique, technique, liée au réseau, à l'impression, typographique, humaine ou autre, y compris les erreurs de gestion administrative ou les problèmes affectant la gestion administrative du Concours, le traitement ou la révision des inscriptions, l'annonce des Gagnants, ou dans tout dossier lié au Concours.

Vous avez émis et émettrez certaines déclarations et garanties auprès de Nous concernant votre participation au Concours, lesquelles devront être exactes et vérifiables afin que Nous puissions nous en servir pour la gestion administrative du Concours. Si Nous prenons connaissance d'une fraude, d'une tromperie ou d'une action similaire entreprise dans le cadre du Concours ou autrement, ou de tout acte ou omission qui, selon nous, pourrait avoir un effet négatif sur le Concours ou sur Notre réputation, Nous nous réservons le droit, à Notre entière discrétion, sans préavis et/ou sans fournir de motifs, de (i) disqualifier votre Participation au Concours, ou (ii) de mettre fin à votre participation au Programme.

Administration du Concours

Un maximum de deux cents (200) Participants seront présélectionnés selon les Critères de sélection et invités à fournir une courte vidéo de motivation, qui sera considérée comme faisant partie de votre Participation. Le défaut d'envoi d'une vidéo conforme dans le délai que Nous avons indiqué peut entraîner, à Notre discrétion, votre disqualification du Concours. Le Jury examinera ces vidéos afin d'identifier les 100 Gagnants, qui pourront également être convoqués à une entrevue téléphonique ou vidéo pour confirmer leur sélection.

Vingt-cinq (25) autres Participants seront sélectionnés à partir de la liste de présélection des finalistes (« **Candidats suppléants** »), lesquels pourront, à Notre discrétion, se voir offrir une place dans le Programme si l'un des Gagnants décide de ne pas s'inscrire ou ne peut le faire, auquel cas le Candidat suppléant sélectionné deviendra un Gagnant. Ce dernier sera tenu de remplir toutes les conditions d'éligibilité et toutes les obligations imposées aux Gagnants.

Les Gagnants seront sélectionnés dans la liste des finalistes par un jury (« **Jury** ») composé de cinq (5) membres (« **Juges** ») :

- Un représentant de Slow Food,
- Un représentant de l'UNISG,
- Deux représentants de l'équipe Airbnb, et
- Un membre indépendant.

Les Participants seront évalués et les Gagnants seront présélectionnés par un panel d'examineurs et choisis par le Jury entièrement sur la base du mérite, selon les critères énoncés ci-dessous (« **Critères de sélection** ») :



- 1/3 de la Participation raconte une histoire captivante sur une recette de famille avec un lien soit avec l'endroit d'où ils viennent, soit avec l'histoire de leur famille,
- 1/3 de la Participation démontre la créativité du Participant, et témoigne de sa personnalité et de l'impact de ses talents culinaires sur son entourage, et
- 1/3 la Participation présente une vision claire de la part du Participant expliquant pourquoi il bénéficiera de l'aspect entrepreneurial de ce Programme.

Les décisions des Juges sont définitives et contraignantes. Si des Participations substantiellement similaires sont soumises par des Participants différents, les Juges ne choisiront que la meilleure version de cette idée, à leur discrétion. Sauf lorsque la loi l'interdit, si, de l'avis du Jury, aucun Participant adéquat n'est accepté, si un nombre insuffisant de Gagnants peut être contacté, ou si ces personnes ne se conforment pas au présent Règlement officiel, Nous pourrions alors annuler, prolonger ou réitérer le Concours à Notre discrétion.

Dans les limites fixées par la législation applicable, nous pouvons, à notre seule discrétion, procéder à des vérifications d'antécédents et vérifier les informations que vous Nous fournissez, ainsi que tout autre élément que Nous pouvons juger pertinent pour votre Participation au Concours et/ou à la participation au Programme. En s'inscrivant au Concours, les Participants reconnaissent et acceptent expressément que, s'ils sont présélectionnés, ils sont susceptibles d'être tenus de fournir des informations supplémentaires à leur sujet afin de pouvoir participer, par exemple :

- des confirmations écrites ou une preuve d'éligibilité, y compris la preuve d'un passeport ou d'une carte d'identité européenne valide, le Pays/Région de résidence, et l'âge actuel,
- l'autorisation de voyager et de séjourner en Italie pendant la durée du Programme et tout autre permis requis pour participer au Programme,
- l'absence de toute obligation contractuelle ou statutaire restreignant ou interdisant la participation au Programme,
- une preuve de l'absence de toute obligation contractuelle limitant ou interdisant la possibilité d'apparaître dans des contenus médiatiques et marketing pendant ou après le Programme,
- un bilan de santé ou un certificat de bonne santé générale, selon les activités, le cas échéant,
- un permis de conduire, le cas échéant, et les informations correspondantes (date d'expiration, autorités de délivrance, pays/véhicules pour lesquels le permis est valide, etc.).

Notification/Annonce des Gagnants

Les Gagnants et les Candidats suppléants seront sélectionnés d'ici le 23 janvier 2020 et seront avisés dans un délai d'un (1) jour civil après avoir été contactés par e-mail à l'adresse fournie dans leur Participation. Pour participer au programme, chaque



Gagnant doit accepter son poste au sein du Programme dans un délai d'un (1) jour civil suivant la date à laquelle l'avis a été envoyé par e-mail en acceptant le poste, les obligations et les responsabilités du présent Règlement officiel, par e-mail à l'adresse 100cooks@airbnb.com et, dans les deux (2) jours civils suivant l'acceptation du poste dans le cadre du Programme, le Gagnant doit également :

1. fournir la preuve définitive du droit d'obtenir l'autorisation de voyager et de séjourner en Italie pendant la durée du Programme, et
2. signer et retourner les formulaires de décharge et les renoncations en langue anglaise requis par le présent Règlement officiel, à moins que le délai de ce critère spécifique ne soit prolongé, à Notre discrétion.

Le non-respect de ces conditions et des délais obligatoires peut entraîner, à Notre discrétion, votre exclusion du Concours et la sélection d'un Candidat suppléant pour ce poste. En cas de litige concernant l'identité d'un Gagnant qui s'est inscrit en son propre nom, Nous attribuerons le Prix au titulaire autorisé du compte Airbnb à partir duquel la Participation gagnante a été envoyée, à condition que cette personne remplisse toutes les conditions requises. Nous sommes susceptibles d'annoncer publiquement les noms et/ou le Pays/Région de résidence des Gagnants dans les trente (30) jours suivant la clôture du Concours, y compris par le biais de réseaux sociaux tels que Twitter (@airbnb) et Facebook. Cette annonce pourra inclure des images de votre vidéo, de votre entretien ou l'information que vous avez gagné.

Les Gagnants déclarent qu'ils se comporteront en bons citoyens et qu'ils se conformeront à toutes les lois et réglementations applicables pendant la durée du Programme, y compris pendant les voyages à destination et en provenance d'Italie, qu'ils coopéreront avec Airbnb, l'équipe logistique du Programme, l'organisateur (Slow Food) et l'administrateur (UNISG) du Programme, et qu'ils seront présents et resteront pendant toute la durée du Programme. Les Gagnants conviennent qu'ils ne feront rien qui soit susceptible de discréditer Airbnb ou ses partenaires par quelque acte ou omission que ce soit. Les Gagnants reconnaissent que le non-respect de cette déclaration peut entraîner la résiliation immédiate de leur participation au Programme.

Contenu proscrit

Les éléments ou le contenu envoyés dans le cadre du Concours doivent être rédigés par vous, ne pas avoir été publiés au préalable et ne pas enfreindre les droits d'une tierce partie, notamment les droits de propriété intellectuelle ou les droits au respect de la vie privée, les droits de publicité ou moraux. Les Participations **ne doivent pas** comporter : (i) d'approbation ou de promotion d'activités illégales ou nuisibles, (ii) de contenus violents, grossiers, vulgaires, obscènes, diffamatoires ou autrement répréhensibles, (iii) de contenus réservés aux adultes, (iv) de contenus diffamatoires. Nous nous réservons le droit de disqualifier tout Participant qui violerait ces interdictions ou toute autre disposition du présent Règlement officiel, ou dont la Participation serait jugée inappropriée par Nous pour quelque raison que ce soit, à Notre seule discrétion.



Licences et autorisations

En envoyant une Participation, vous Nous accordez une licence non exclusive, perpétuelle (ou pour la durée de la protection accordée par les droits de propriété intellectuelle pertinents), mondiale, irrévocable, entièrement libérée et libre de redevance pour transformer, éditer, modifier, reproduire, distribuer, exploiter sous licence, transmettre, publier, communiquer au public, diffuser, exécuter, afficher ou utiliser de quelque autre manière la Participation, en tout ou en partie, avec ou sans modifications, sous toute forme ou support (y compris Internet, tout support imprimé distribué via presse, affichage, publicité sur les points de vente, flyers, brochures, etc.), qu'ils existent déjà ou qu'ils aient été développés ultérieurement, à toutes fins, y compris le divertissement, la promotion et/ou la publicité. Dans la plus ample mesure permise par la loi, vous acceptez, en Notre faveur, de renoncer et de ne pas revendiquer ou invoquer un quelconque droit moral en relation avec votre Participation (y compris le droit d'être identifié(e) en tant qu'auteur du travail et le droit de s'opposer au traitement dérogatoire de ce dernier). En participant, vous déclarez et garantisiez que votre Participation est originale, comme mentionné ci-dessus, et que vous avez tous les droits et consentements nécessaires, y compris l'approbation du contrôle des changes au besoin, pour fournir la Participation et accorder à chacun de Nous les droits énoncés dans ce Règlement officiel, ainsi que le consentement des personnes identifiées, représentées ou mentionnées dans votre Participation. Si cela est légal dans votre juridiction, vous Nous indemnisez et Nous dégagez de toute responsabilité pour toute violation de ces dispositions.

En participant au Concours, vous acceptez que, si vous êtes sélectionné(e) pour participer, Nous, nos agents ou nos partenaires du Programme puissions communiquer avec vous à propos du Concours et/ou du Programme. Vous acceptez de fournir les documents raisonnablement demandés à l'appui de votre Participation, y compris les renonciations signées, les formulaires de consentement et les documents relatifs à notre éligibilité, comme requis par Nous. Vous nous accordez le droit de traiter vos données personnelles conformément à la Politique sur le respect de la vie privée et à toute autre modalité de confidentialité applicable au Programme auquel vous participez. Vous acceptez de prendre part à toute publicité découlant du Concours et/ou du Programme. Vous acceptez d'être filmé(e), photographié(e) et enregistré(e) par tout moyen (y compris votre voix, votre image, votre silhouette, votre portrait, vos performances, etc.) pendant le Concours et le Programme, y compris toute déclaration concernant le Concours, le Programme, Nous et les activités, expériences et opinions des Gagnants, et vous Nous autorisez à utiliser ces enregistrements pour toute promotion ou autre motif sur tous supports, et à perpétuité, à l'échelle mondiale, sans que le Gagnant ait de droits sur ces documents.

Décharge de responsabilité générale

Sous réserve des critères légaux applicables, le Programme sera tel que mentionné dans le présent Règlement officiel et est, dans la mesure autorisée par la loi, fourni tel quel, exempt de toute garantie expresse ou implicite. Ce Concours peut être soumis aux lois locales applicables, notamment aux lois fiscales. Les Gagnants sont



entièrement responsables de tout impôt ou cotisation sociale applicable à, ou résultant de leur participation au Programme, et Nous n'aurons aucune obligation de quelque nature que ce soit quant à tout impôt ou cotisation sociale susceptible d'être exigible.

Avant d'accepter le Programme, les Participants devront signer un accord pour confirmer l'acceptation du Règlement officiel, et Nous indemniser et Nous dégager de toute responsabilité en relation avec le Programme. Nous pouvons exiger que les Gagnants signent et retournent une déclaration ou un affidavit d'admissibilité (déterminé à Notre discrétion), une décharge de responsabilité, un accord de confidentialité et un communiqué publicitaire nous permettant d'utiliser leur nom, image et Participation dans du contenu promotionnel, si la loi l'autorise. Le refus ou l'incapacité de signer et de retourner toute déclaration, tout affidavit ou autre document mentionné dans le présent Règlement officiel dans les deux (2) jours civils suivant sa réception peut entraîner la disqualification et la sélection d'un Candidat suppléant pour ce poste au sein du Programme.

La Participation au Concours et/ou la participation au Programme se fait aux risques et périls de chaque Gagnant, et la santé et la sécurité relèvent de la responsabilité du Gagnant. En s'inscrivant au Concours, les Participants confirment qu'ils sont dans un état de santé suffisant pour participer au Programme et réaliser les activités mentionnées dans la section « Programme » ci-dessus.

En participant au Concours, les Participants exonèrent les Renonciataires de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit et pour quelque motif que ce soit, et renoncent, dans les limites prévues par la loi, à toute réclamation et tout recours résultant du ou relatif au Concours, sa gestion administrative et/ou leur participation au Programme (y compris tout déplacement ou activité qui s'y rapporte) ou liée à ce dernier. Cependant, ce Règlement officiel ne limite pas ni n'exclut la responsabilité de toute personne ou entité en cas de décès ou de dommage corporel causé par leur négligence, fraude ou autre responsabilité non limitée par la loi.

En ce qui concerne les Participants qui résident habituellement en Allemagne, en Autriche et en Belgique, l'exonération de responsabilité générale suivante s'applique au lieu du paragraphe immédiatement ci-dessus : en participant à ce Concours, les Participants exonèrent les Renonciataires de toute responsabilité que ce soit, pour quelque motif que ce soit, et renoncent à toute réclamation et tout recours découlant du Concours, de sa gestion administrative et/ou de leur participation au Programme ou en lien avec ce dernier. Toutefois, aucune disposition du présent Règlement officiel ne limite ou n'exclut la responsabilité des Renonciataires en cas de dommages causés par une atteinte à la vie, l'intégrité corporelle ou à la santé en raison d'un manquement à leurs devoirs, un manquement intentionnel ou s'ils négligent à leurs devoirs par un représentant légal ou une personne utilisée pour exécuter une obligation d'un Renonciataire, ou tout autre dommage découlant d'un manquement intentionnel ou d'une négligence grave à leurs devoirs par un représentant légal ou une personne utilisée pour exécuter une obligation d'un Renonciataire.

Données personnelles



Afin d'administrer le Concours, nous devons recueillir, examiner et stocker vos données personnelles (ex : nom, coordonnées et Participation) (« **Données personnelles du Concours** »). La fourniture des Données personnelles du Concours est obligatoire. Si vous ne fournissez pas les Données personnelles du Concours, vous ne pourrez pas participer au Concours ou au Programme. Le but du traitement des Données personnelles du Concours est de Nous permettre d'exécuter Nos obligations en vertu du présent Règlement officiel.

Nous traiterons les Données personnelles du Concours en tant que responsables du traitement afin de nous acquitter de Nos obligations en vertu du présent Règlement officiel (y compris à des fins d'administration du Concours, de la compilation de la liste de présélection et de la sélection des Gagnants et des Candidats suppléants) et, lorsque la loi le permet, pour Nos intérêts légitimes (ex : à des fins commerciales et promotionnelles en relation avec le Programme). Nous pouvons partager les données personnelles du Concours avec Slow Food, UNISG, le Jury et des prestataires tiers dans le but d'administrer le Concours et le Programme.

Vous reconnaissez, acceptez et confirmez par les présentes que le but, la nature, la durée et l'étendue d'une telle utilisation de données personnelles sont nécessaires pour que nous puissions administrer le Concours et constituent donc une condition nécessaire du Concours. De plus, vous reconnaissez que, si vous êtes présélectionné(e), nous pouvons effectuer, à Notre entière discrétion, des vérifications d'antécédents et d'informations fournies par vos soins afin de déterminer ou confirmer votre éligibilité à la participation au Concours et, le cas échéant, à prendre part au Programme. Dans certaines juridictions, votre consentement écrit pourrait être nécessaire pour traiter vos Données personnelles. Dans ces circonstances, Nous vous demanderons ledit consentement.

Dans certaines circonstances, Nous pouvons vous demander de Nous fournir ou de fournir à Nos partenaires des données personnelles supplémentaires (ex : pour démontrer une aptitude médicale pour les activités concernées). Dans ces circonstances, Nous, ou Nos partenaires, vous demanderons votre consentement au traitement desdites données personnelles et, si nécessaire, au partage de ces données personnelles avec des fournisseurs tiers. Si des données personnelles supplémentaires vous sont demandées, les données personnelles sensibles ne seront pas considérées comme des Données personnelles du Concours et seront entièrement contrôlées par une tierce partie et non par Airbnb, et Airbnb ne pourra aucunement y accéder.

Pour plus d'informations sur la manière dont Airbnb traite vos données personnelles, sur les périodes de conservation des données et sur les droits des Gagnants concernant leurs Données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité à l'adresse suivante : https://www.airbnb.com/terms/privacy_policy qui s'applique à vous en tant qu'utilisateur d'Airbnb.



Généralités

Loi applicable et juridiction compétente

- Si vous résidez aux États-Unis, ce Règlement officiel est interprété conformément aux lois de l'État de Californie et des États-Unis d'Amérique, sans tenir compte de tout conflit avec les dispositions de la loi. Les procédures judiciaires (autres que les petits litiges) doivent être présentées dans les tribunaux d'État ou fédéraux de San Francisco, Californie, sauf si Nous nous accordons mutuellement sur un autre lieu. Vous et Nous nous accordons mutuellement sur le lieu et la compétence de la juridiction de San Francisco, Californie.
- Si vous résidez en Chine, ce Règlement officiel est interprété conformément aux lois de la Chine (« **Droit chinois** »). Tout différend découlant du présent Accord ou en relation avec celui-ci sera soumis à la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC) à Pékin, qui sera conduit conformément aux règles d'arbitrage de la CIETAC en vigueur au moment de la demande d'arbitrage, étant entendu que la présente clause ne saurait être interprétée comme limitant de quelconques droits qu'Airbnb puisse faire valoir face à tout tribunal compétent quant à une ordonnance vous enjoignant d'exécuter ou vous interdisant d'exécuter certains actes et autres mesures provisoires autorisés par les lois chinoises ou toute autre loi susceptible de vous concerner. La procédure d'arbitrage se déroulera en anglais. La sentence arbitrale rendue sera définitive et aura force exécutoire à l'égard des deux parties.
- Si vous résidez dans un pays ou une région en dehors des États-Unis et de la Chine, le présent Règlement officiel sera interprété conformément à la loi irlandaise. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandise est exclue. Le choix de la loi n'a pas d'incidence sur vos droits en tant que consommateur, conformément aux règles de protection du consommateur en vigueur dans votre juridiction. Les procédures judiciaires que vous êtes en mesure d'intenter contre Nous et qui découlent du présent Règlement officiel ou qui s'y rapportent ne peuvent être intentées que devant un tribunal situé en Irlande ou un tribunal compétent dans votre juridiction. Si Airbnb souhaite faire valoir ses droits à votre rencontre en tant que consommateur, la société ne pourra le faire que dans les tribunaux compétents de votre juridiction.

Annulation, suspension, modification

Le Participant reconnaît que, sous réserve de la loi applicable et de toutes les approbations susceptibles d'être requises, Nous pouvons annuler, suspendre, modifier ou résilier le Concours si Nous le jugeons nécessaire ou approprié pour des raisons ou circonstances échappant à Notre contrôle raisonnable. Ces raisons ou circonstances comprennent, sans toutefois s'y limiter, un incendie, une tempête, une inondation, un tremblement de terre, une explosion, une guerre, une invasion, une rébellion, un



sabotage, une épidémie, un contentieux du travail, toute action ou menace d'action mettant en danger le transport aérien et tout acte ou omission (y compris les lois, les règlements, les désapprobations ou les manquements à l'approbation) de toute tierce personne (y compris les sous-traitants, les clients, les gouvernements ou les agences gouvernementales). De plus, le Participant renonce à et libère les Renonciataires de toute réclamation ou cause d'action découlant de ou liée à une telle annulation, suspension, modification ou résiliation, dans toute la mesure permise par la loi applicable et aucun transfert, remboursement, rachat en espèces, substitution, équivalent en espèces ou remplacement du Programme par tout Participant ou Gagnant n'est permis.

Ce concours aura une valeur nulle si la loi l'interdit. Si une stipulation ou une partie d'une stipulation du présent Règlement officiel est déclarée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal compétent, elle sera réputée modifiée dans la mesure minimale nécessaire aux fins de la rendre valide, légale et applicable. Si une telle modification n'est pas possible, la stipulation, ou partie de stipulation concernée sera réputée non écrite. Toute modification ou suppression de stipulation ou d'une partie de stipulation au titre de la présente clause n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des stipulations restantes du présent Règlement officiel. Dans la mesure autorisée par la loi applicable, Nous pouvons suspendre, modifier ou clôturer le Concours si Nous pensons, à notre seule discrétion, qu'un dysfonctionnement, une erreur, une perturbation ou un dommage nuit ou est susceptible de nuire à l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou au bon déroulement du Concours, auquel cas les Participants seront sélectionnés parmi les Participations éligibles reçues et qui n'auront pas été affectées par le problème, dans la mesure du possible, ou dans la mesure où Nous les jugerons justes et appropriées.

Conditions propres à chaque pays

Si un Gagnant réside en Italie, veuillez noter que ce Concours ne constitue pas un concours en vertu des dispositions du Règlement italien sur la protection des données 430/2001. Les Gagnants sont sélectionnés en fonction de leurs aptitudes personnelles au Programme et, par conséquent, l'exception décrite à l'article 6, paragraphe 1, point a) du décret mentionné ci-dessus s'applique.

Si un Gagnant réside en Suède, il doit fournir son numéro de sécurité sociale sur demande afin de Nous permettre d'en informer les autorités fiscales suédoises.

Si un Gagnant réside au Canada (à l'exclusion du Québec), il doit répondre correctement à une question d'évaluation de compétences mathématiques, limitée dans le temps, avant de se voir offrir une place pour le Programme. Si celui-ci ne répond pas correctement à la question d'évaluation de compétences, le Gagnant est jugé inéligible au Programme.
